

Compte-rendu déplacement à Kongoussi – Mars 2016

1/ Contexte :

Notre déplacement à Kongoussi se situe dans le contexte de l'appel à projet « Or et Eau » lancé par le Conseil Départemental de Seine Maritime. Il s'agit d'une première visite afin de faire un état des lieux et déterminer des priorités de travail.

2/ Dates et personnes:

Le déplacement a eu lieu du lundi 13 mars au mercredi 15 mars 2016.

Participants : Yann FOSSEY, Fabien BIDAUX tous deux membres de l'ASAP.

3 / Objet:

Se rendre compte sur le terrain de l'ensemble des réalités liées à cette activité dite « d'orpaillage traditionnel », génératrice de revenus, mais très impactante sur la scolarisation des enfants et sur l'environnement.

L'objet de notre venue a donc été double :

- Visiter des sites miniers dits d'orpaillage traditionnel
- Rencontrer les membres de l'ASDB (**Association Solidarité pour le développement du Bam**) pour déterminer les priorités d'action et développer un cadre et une dynamique autour de deux sujets principaux : la protection de l'enfance et la protection de l'environnement.

4 / Déroulement des entretiens et visite :

Arrivée à Kongoussi

Accueil par sa majesté Norbert Ouedraogo, chef coutumier et président de l'ASDB.

Rendez-vous chez madame Flore DANGOURI, Haut-Commissaire de la province de Bam afin de lui présenter notre démarche et obtenir son soutien. Mme Dangouri s'est engagée à tout mettre en œuvre afin de faciliter l'ensemble de nos demandes. Elle nous a fait part de l'opportunité de visiter un des plus grands sites d'orpaillage traditionnel de la région afin de nous rendre compte de la réalité du terrain. La démarche a été actée et l'organisation lancée.

Rencontre avec la Direction des affaires sociales (M. Ousseni Bapina – Directeur Adjoint) où nous avons pu échanger sur les problématiques liées à la protection de l'enfance dans la région du Bam. Leurs études font état d'une déscolarisation massive des enfants à l'âge d'entrée au collège. Pour la province du BAM, cela correspond à l'équivalent de 25 classes, soit près de 2 000 élèves.

Rencontre avec le Directeur provincial de la police du Bam (Monsieur Blaise Zangré) qui nous a fait part du contexte d'insécurité présent sur les sites d'orpaillage traditionnel et qui a mis tout en œuvre afin d'assurer notre sécurité sur les sites aurifères pendant notre séjour.

Réunion avec les membres de l'ASDB

Nous avons rappelé que notre visite était spécialement organisée autour de la thématique de l'orpaillage traditionnel. Les membres de l'association nous ont confirmé que l'attente est grande dans ce domaine et la tâche immense et qu'il fallait déterminer des priorités d'action et nous orienter vers des choix précis.

Les axes en effet sur lesquels nous nous sommes mis d'accord sont :

- la problématique liée à la déscolarisation des enfants
- la santé des personnes et la protection de l'environnement

Visite du site, nous avons été impressionnés par son étendue et le nombre de personnes travaillant sur les lieux. D'après la police sur place, le site compterait 4000 trous procurant une activité à près de **100 000 personnes** aussi bien dans l'exploitation minière que dans les activités liées à la vie sur place (activité commerciale, épicerie, restaurants, cinéma). Ce site d'orpaillage traditionnel étant traditionnel, il n'y a aucune représentation officielle de l'Etat, nous ne trouverons donc pas d'administration, d'école, de dispensaire. Une représentation de l'autorité policière (police économique) est toutefois assurée sur place, ce qui nous a permis de bénéficier d'une escorte pour la visite du site qui a duré près de 3 heures.

Lors de la visite de ce site, nous avons pu constater l'ampleur de la tâche à accomplir et la pertinence d'une action à envisager dans les domaines que nous avons évoqués. En effet, sur ce site de près de 100 000 âmes, nous avons pu croiser beaucoup d'enfants et d'adolescents en âge d'être scolarisés. Même s'il est difficile de donner un chiffre précis, nous estimons que près de 30 000 enfants / adolescents étaient présents. Nous avons aussi pu constater un niveau sanitaire très insuffisant sur l'ensemble du site où il n'y a ni dispensaire, ni système d'évacuation des eaux usées, ni installations sanitaires...

Sur place, nous avons également rencontré le vice-président des orpailleurs du Bam (M. Marmoudou Zagre) avec qui nous avons longuement échangé.

Une deuxième entrevue a été organisée avec l'ensemble des acteurs du syndicat des orpailleurs (Monsieur Ousseni Ouedraogo – Président du syndicat de la province du Bam et quatre autres représentants). Nous avons débattu et échangé nos points de vue et nous avons pu prévoir une visite sur un site de traitement au cyanure dès le lendemain

Visite et échange avec la DPENA (Direction provinciale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation). Monsieur Elie OUEDRAOUGO nous a reçu et a pu nous redire l'impact négatif des sites d'orpaillage traditionnel sur la scolarisation des enfants.

Réunion avec l'ensemble des membres de l'ASDB afin d'affiner les orientations et les actions à entreprendre. Nous sommes partis du constat que même si ces sites sont clandestins, ils sont pourvoyeurs d'emplois et permettent à des familles entières de vivre. Il n'est donc pas question que les enfants soient soustraits à leur « obligation de travail » et nous devons arriver à un consensus visant à scolariser ces enfants au moins une partie du temps.

Chacun a par ailleurs pu faire part de ses souhaits et nous avons pu mesurer la bonne volonté du syndicat des orpailleurs de faire mieux pour assurer de meilleures conditions de travail pour tous (enfants, adolescent, adultes). Nous avons donc évoqué la possibilité de travailler sur un site pilote à taille humaine afin d'y déployer de bonnes pratiques tant du point de vue de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé que de l'environnement. Lorsque les actions seront jugées pertinentes et pérennes, il sera possible d'envisager le déploiement de ces actions sur l'ensemble de la province du Bam.

Visite de clôture à madame la Haut Commissaire à qui nous avons fait part de nos observations et que nous avons remercié pour son soutien dans l'action conjointe ASAP/ASDB.

5/ Résumé du Plan d'action proposé par ASAP

Deux axes de travail

- Un axe protection de l'enfance axé essentiellement sur un accès à une scolarité.
- Un axe protection de l'environnement axé sur la mise en place de bonnes pratiques visant à assurer la sécurité des personnes et de l'environnement.

Axe 1 : la protection de l'enfance :

En nous rendant sur site, nous avons pu constater qu'un très grand nombre d'enfants et d'adolescents travaillaient ou accompagnaient leurs parents. Aucun n'était scolarisé. Les plus grands sont allés à l'école jusqu'en classe de CM2 alors que les plus petits n'ont

jamais été scolarisés. La question qui se pose alors est : comment faire pour que les enfants les plus jeunes aient accès à une scolarité et que les adolescents puissent avoir une formation qualifiante ?

Partant du postulat que les enfants ne peuvent pas aller à l'école car ils sont sur le site d'orpaillage, l'école peut-elle venir à eux ? La proposition que nous avons élaborée va dans le sens d'une scolarisation sur site ou d'une scolarisation à proximité immédiate. Les plus jeunes enfants pourront être déposés par leurs mamans dans un bisongo ouvert à proximité du site avec un mot d'ordre donné par les employeurs : pas de travail pour les mamans si elles viennent avec leurs enfants.

Pour ce qui concerne la scolarisation des adolescents, la proposition que nous pouvons faire est de d'apporter une formalisation des savoirs acquis au quotidien par la pratique de la mécanique, de la cuisine, de la coiffure ou de tous ces petits métiers qui existent déjà sur le site d'orpaillage.

Axe 2 : La sécurité des personnes et l'environnement

Cet item concerne tout le monde, les petits comme les grands, même si les populations les plus sensibles sont les enfants.

- La sécurité au niveau des « trous »

A ce jour, il semblerait que seules les personnes d'un certain âge et aguerris descendent dans les trous. Les enfants sont épargnés par cette phase d'exploitation.

Un trou est un puit ou une galerie verticale d'environ 1,5 mètre de diamètre et profond de plus de 100 mètres dans lequel une quinzaine de personnes extrait et remonte du minerai (environ 1 tonne par jour et par personne).

Les risques d'affaissement sont courants et les accidents sont nombreux.

Des étais en bois sont utilisés pour consolider les galeries. Citons au passage que l'abattage de vieux arbres et l'utilisation massive de bois participent également à la déforestation de la zone.

Des bonnes pratiques peuvent être envisagées afin d'assurer davantage la sécurité de ces trous. Aussi et compte-tenu de la présence de poussière, l'utilisation de protections semble être une nécessité absolue (masques ...).

- La sécurité au regard de l'utilisation des produits chimiques

Le mercure est utilisé sans aucune protection au niveau du site de l'Alga.

Le cyanure, le mercure et les acides sont utilisés sans aucune protection sur le site de traitement des boues.

La proposition est de mettre en place des bonnes pratiques de travail sur l'utilisation de ces produits (Port de masques et de gants à minima).

Des supports visuels peuvent être aussi être utilisés pour alerter sur le danger de ces produits.

- La protection de l'environnement

L'utilisation de bois a un impact sur la déforestation. Un programme de replantation de jeunes arbres est déjà pratiqué dans certaines zones. Des efforts supplémentaires sont encore à faire.

Les trous ne sont pas rebouchés après épuisement du gisement. Un programme de rebouchage des trous peut être envisagé.

Les nappes phréatiques sont régulièrement polluées par les produits chimiques.

Des bonnes pratiques doivent être envisagées afin de contenir les produits chimiques et éviter qu'ils ne se retrouvent dans les sols (bacs de rétention des eaux contaminées, utilisation de cornues pour recueillir les vapeurs de mercure et éviter qu'il ne se retrouve dans l'atmosphère ...)

Aussi et en terme d'engagement, ce projet qui nécessitera obligatoirement des moyens financiers doit également être supporté à sa juste proportion par les acteurs de la profession. Cela ne sera que profitable pour asseoir des pratiques vertueuses dans la profession et redorer le blason de cette activité souvent décriée.

6/ Conclusion

Nous attendons de connaître la position de l'ASDB quant aux propositions de l'ASAP, et mettons l'accent sur la nécessité de travailler conjointement avec tous les acteurs.



Fabien BIDAUX

Yann FOSSEY

